

DÉCRET

érigeant le Séminaire missionnaire international Redemptoris Mater de Québec

CONSIDÉRANT l'appel du pape Jean-Paul II qui, dans son encyclique *Redemptoris Missio* (1990) a déclaré: «J'estime que le moment est venu d'engager toutes les forces ecclésiales dans la nouvelle évangélisation et dans la mission *ad gentes*. Aucun de ceux qui croient au Christ, aucune institution de l'Église ne peut se soustraire à ce devoir suprême: annoncer le Christ à tous les peuples» (n° 3), appel pour une nouvelle évangélisation que l'Église catholique de Québec accueille avec joie.

CONSIDÉRANT que le Saint-Père, dans son Exhortation apostolique post-synodale *Pastores dabo vobis* (1992), demande également aux candidats au presbytérat de prendre «conscience de l'Église comme communion missionnaire» afin d'être aidés «à aimer et à vivre la dimension missionnaire essentielle de l'Église et des diverses activités pastorales; à être ouverts et disponibles à toutes les possibilités offertes aujourd'hui d'annoncer l'Évangile» (n° 59).

CONSIDÉRANT que l'Église catholique de Québec, avec joie, a vu naître et se développer dans son sein de nouvelles et courageuses réalités ecclésiales, notamment les communautés du Chemin néocatéchuménal, riches de zèle apostolique et de témoignage de foi: prêtres, religieux et laïcs, unis dans la communion du peuple de Dieu, chacun répondant, selon son état, à la nécessité de la nouvelle évangélisation.

CONSIDÉRANT aussi que la proposition faite par le Chemin néocatéchuménal de fonder, dans l'archidiocèse de Québec, un séminaire pour former au presbytérat les candidats qui se rendent disponibles à la mission de porter l'Évangile aux nations qui ont abandonné leurs racines chrétiennes ou qui n'en ont jamais eues, requiert une particulière attention.

EN CONSÉQUENCE, après avoir longuement réfléchi et consulté, prié et discerné à la lumière de l'Esprit Saint, par amour pour l'Évangile de Jésus-Christ, et confiant d'avoir interprété correctement la sollicitude pastorale de Jean-Paul II et du Saint-Père Benoît XVI, en vertu de mon pouvoir ordinaire,

J'ÉRIGE

le Séminaire missionnaire international *Redemptoris Mater* de Québec pour la formation des candidats au presbytérat en vue de la nouvelle évangélisation.

Je place ledit séminaire sous la protection de Notre-Dame de l'Immaculée Conception, de l'apôtre saint Paul et des Saints Martyrs canadiens, patrons secondaires du Canada, des saints Pierre et Célestin et de saint Louis-Marie Grignon de Montfort.

Ce séminaire est placé sous l'autorité directe de l'Archevêque de Québec. Il sera régi selon les normes universelles des canons 232-263 du Code de Droit canonique (en particulier les canons 237 § 1 et 238) et selon l'article 18 des Statuts du Chemin néocatéchuménal, dans le respect des statuts propres du séminaire et de sa règle de vie.

Signé à Québec

Le 25 janvier 2009

Fête de la Conversion de saint Paul

Archevêque de Québec

Chancelier